



Agence Landaise Pour l'Informatique



Numéro 2, 2^{ème} semestre 2011

LA LETTRE D'INFORMATION

Bienvenue dans Iconito 40 !

Cet espace de travail vous permet d'accéder rapidement, de façon simple et sécurisée, à un ensemble d'outils pédagogiques et éducatifs.

Favorisant les échanges entre l'école et la famille, il offre des services numériques à tous les membres de la communauté éducative

Rechercher école

Valider

Carte Complète



landespublic.fr

venue sur Iconito...



EDITO



Dans la période actuelle, il est de bon ton de parler de mutualisation à tout bout de champ, mais visiblement nous ne mettons pas tous, de mon point de vue la même définition derrière ce mot. En effet, lorsque notre association puis notre Syndicat mixte départemental ont été créés, nous avons pensé il y a 25 ans à cette nécessaire péréquation des moyens informatiques en partant du principe que toutes les collectivités devaient avoir accès au même service quels que soient leur taille, leurs moyens ou leur situation géographique. A l'heure de débats

importants sur l'avenir des collectivités locales, je crois important de rappeler que cette volonté est toujours intacte et d'actualité. En effet, avec l'essor de l'administration électronique, le développement des outils informatiques dans les écoles ou dans les médiathèques, l'accroissement du nombre de Landais connectés sur internet, notamment, le travail de péréquation de nos moyens est encore plus important. C'est la raison pour laquelle l'année 2012 sera pour l'ALPI une année de continuité mais aussi comme d'habitude d'innovations : continuité sur nos métiers traditionnels (assistance, formation, internet) mais aussi innovations avec entre autre la création d'une centrale d'achat, le lancement de notre plateforme d'archivage électronique ou la mise en place de la télégestion des aides à domicile. Nous continuerons également notre réorganisation, avec l'utilisation d'une nouvelle application de suivi de l'assistance logicielle et matérielle, afin de tendre vers une certification de nos services.

Vous l'aurez compris, notre rôle de service public local est toujours aussi prégnant, nous tenterons de rester à la hauteur de vos attentes en la matière.

Xavier Fortinon
1^{er} vice-président de l'ALPI
direction@alpi40.fr

SOMMAIRE

ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL P. 3

ADMINISTRATION ELECTRONIQUE P. 4

NOUVEAUTES P. 5

WEBPUBLIC40 P. 6

DECLIC P. 7

ARCHILAND P. 8

 Agence Landaise
Pour l'Informatique
Directeur de la publication
Henri Emmanuelli

Rédacteur en chef : Renaud Lagrave
Rédactrice : Karène Bassompierre
Images : ALPI
Impression : Lacoste-Roque

ICONITO 40 : UN CARTABLE NUMÉRIQUE UNIQUE EN FRANCE

Le 14 octobre dernier à Sagnac-et-Cambran, l'Inspection Académique des Landes et l'ALPI ont signé une convention de partenariat sur le projet Iconito 40. Ce «cartable numérique» est développé à cette échelle pour la première fois en France. Plateforme, accessible via internet depuis n'importe quel ordinateur, elle permet aux élèves landais, à leurs parents, aux enseignants, aux mairies mais aussi à l'Inspection Académique, de communiquer et d'échanger du contenu. A la rentrée 2011, plus de la moitié des écoles du département travaillaient avec Iconito 40, qui compte désormais quelque 40 000 utilisateurs.

Déjà plus de 23 000 parents disposent d'un compte pour avoir accès de manière sécurisée à des informations pratiques sur la cantine ou les inscriptions scolaires par exemple, mises à dispositions par les communes, qui sont totalement intégrées à ce projet. Les parents peuvent également communiquer avec les enseignants, connaître les résultats de leurs enfants aux évaluations, ou encore savoir sur quels projets ils travaillent.

« C'est surtout par rapport aux devoirs : je trouve ça confortable d'y avoir accès à la maison, parce que ma fille ne note pas forcément les devoirs, ou elle oublie, ou ils ne sont pas bien notés, donc ça évite d'appeler les copains et les copines » explique une mère d'élève de l'école de Sagnac-et-Cambran. « C'est très sympa, ajoute une autre, ça nous permet de suivre un peu mieux, parce qu'autrement, on ne retrouve les dessins qu'en pile à la fin de l'année. Ce sont les parents aussi qui décident de s'impliquer plus ou moins et d'aller sur le site. C'est global, tout le monde doit vraiment s'intéresser ».



Iconito 40 est donc un formidable outil d'échange entre enseignants et parents, mais aussi un véritable outil pédagogique selon le directeur de l'école, Philippe Berny. « Des informations sont diffusées aux familles soit par l'intermédiaire du blog pour le travail fait en classe, soit par l'intermédiaire d'un classeur dans lequel des informations sont diffusées sur les devoirs et les leçons vues en classe. Cette année, par exemple, c'est sur le rallye lecture, puisque notre projet d'école est basé là-dessus, et sur la réalisation d'un journal numérique avec les élèves ».

Pour l'Inspecteur d'Académie, Jean-Jacques Lacombe, il s'agit par cet outil de lutter contre la fracture numérique qui touche les territoires ruraux, comme les Landes. Les écoles y sont souvent petites et éloignées. Iconito 40 est un moyen de les réunir. Les enseignants peuvent échanger entre eux, mais aussi avec l'Inspection Académique, qui a lancé ce vaste programme de développement des Environnements numériques de travail.

Pour lutter contre cette fracture numérique, la commune de Sagnac-et-Cambran a répondu au projet lancé par l'Etat sur les Ecoles numériques rurales, qui permettait d'équiper une classe en matériel informatique. « C'est un outil formidable, se félicite le maire, Alain Fosans On n'a pas hésité longtemps pour donner notre accord pour réaliser une classe numérique à Sagnac ».

L'ALPI, qui est impliquée dans l'informatisation des écoles depuis sa création en 1985, a mis à disposition la plateforme technique. Elle forme ensuite les collectivités à l'utilisation d'Iconito 40 et assure la maintenance. L'évolution d'Iconito pourrait se faire surtout en faveur des collectivités. « Ça va évoluer très vite, parce que cette année, on a mis en place le livret scolaire, qui intéresse beaucoup de collectivités. Maintenant, il nous reste à travailler sur cette relation collectivités-écoles, où l'on a des outils à mettre en place, pour que ça bénéficie aussi côté mairie » conclut Renaud Lagrave.

Pour toute information :
guillaume.boulom@alpi40.fr

ICONITO 40 EN CHIFFRES (RENTREE 2011)

218 écoles
1 224 classes
15 159 élèves

723 membres du personnel
23 160 parents
40 515 utilisateurs

DÉMATÉRIALISEZ VOS TITRES ET MANDATS

Pour dématérialiser les titres et mandats, l'ALPI va tester en 2012 un système qui permettra de supprimer les éditions papier et les envois courrier. La signature se réalisera grâce à un parapheur électronique. Les collectivités qui utiliseront ce logiciel et choisiront l'ALPI comme tiers de télétransmission bénéficieront de l'horodatage, obtiendront un reçu et pourront archiver leur document en liaison avec Archiland.

Pour plus d'information : guillaume.boulom@alpi40.fr

MARCHÉS PUBLICS

Règlement de consultation

Suite à la sollicitation de plusieurs collectivités, l'ALPI travaille sur un « document type » concernant la dématérialisation des procédures de marchés publics. Ce document regroupera toutes les notions en terme de dématérialisation (ex : retrait des dossiers, acceptation des réponses électroniques, les formats de fichiers acceptés ...).

Rappel de réglementation

2012 : l'acheteur ne peut plus refuser de recevoir les plis électroniques, pour tous les achats d'un montant supérieur à 90 000 euros HT.

Pour toute information : www.landespublic.org

LISTES ÉLECTORALES

Pour éviter aux communes l'envoi courrier des listes électorales à la Préfecture, l'ALPI va mettre gratuitement à disposition de ses adhérents une plateforme pour les déposer, à laquelle la Préfecture aura accès. Seule condition : effectuer le dépôt sur la plateforme dans le format CSV.

CNIL : PROCÉDEZ À VOTRE AUTO-DIAGNOSTIC AVEC L'ALPI

L'ALPI va diffuser prochainement à ses adhérents de l'information sur la protection des données. Un questionnaire d'auto-diagnostic sera proposé. Composé d'une soixantaine de questions, il comporte une partie technique concernant les systèmes d'information et une partie « métier » sur l'utilisation des logiciels et les déclarations qui en découlent.

Ces actions auront pour but de sensibiliser les agents aux prescriptions de la loi Informatique et liberté. Des documents de référence pourront être diffusés et un correspondant CNIL mutualisé pourra être proposé aux collectivités qui le souhaitent.

*le questionnaire a été rédigé par l'ALPI en concertation avec Gironde numérique, l'association Déclic et la CNIL.

Pour plus d'information : pascale.sere@alpi40.fr



QUELQUES RAPPELS IMPORTANTS

La loi informatique et libertés de 1978, modifiée en 2004 définit les principes à respecter lors de la collecte, du traitement et de la conservation des informations relatives à des personnes physiques. L'objectif est de protéger les personnes enregistrées dans des fichiers, pour que la divulgation ou la mauvaise utilisation des informations ne porte pas atteinte à leurs libertés ou leur vie privée.

Les fichiers utilisés par les collectivités pour gérer par exemple l'état civil, les listes électorales, les inscriptions scolaires, l'action sociale ou le système d'information géographique sont donc concernés. Il ne faut pas oublier les dispositifs de contrôle liés aux nouvelles technologies comme la vidéo-protection, les applications biométriques, la géolocalisation, mais aussi tous les usages de l'administration électronique via internet.

Les collectivités peuvent être contrôlées au même titre que n'importe quel autre organisme. Les contrôles réalisés ont mis en évidence que certaines règles de base n'étaient pas respectées, essentiellement par méconnaissance de la loi, ou négligence... mais la responsabilité juridique, y compris pénale, peut toutefois être engagée. Ne pas déclarer un fichier qui aurait dû l'être ou ne pas prendre les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des informations, ou utiliser ces dernières à d'autres fins, peut être sanctionné de cinq ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende.

Cahier 47. Septembre 20011. N°249 du Courrier des maires et des élus locaux, 50 questions. La loi informatique et libertés et les collectivités locales.

GAGNEZ EN TEMPS ET EN EFFICACITÉ DANS LA GESTION DU COURRIER

Pour aider les collectivités à gérer le courrier papier ou électronique qu'elles reçoivent et qu'elles doivent envoyer chaque jour, l'ALPI a mis en place un logiciel de traitement. Cette demande a été formulée par plusieurs adhérents, qui ont fait part à l'ALPI du système jugé très « archaïque » qu'ils utilisaient jusqu'alors, via un simple cahier ou excel.

De plus en plus de mairies visent une charte qualité, la « charte Marianne ». Elles doivent, pour l'obtenir, être en capacité de répondre efficacement et dans un délai très court, à toute correspondance reçue des administrés. Or, actuellement, leur système ne leur permet pas de le faire.

Répondant à la réglementation, le logiciel proposera d'enregistrer les courriers entrants et sortants, mais offrira aussi bien d'autres fonctionnalités. Documents modèles, circuits de validation, confidentialité entre autre permettront une meilleure traçabilité, sécurisation et accélération du traitement. Les recherches peuvent s'y effectuer aussi bien par nom, date, entreprise ou encore par mot-clé du courrier. Des liaisons entre les correspondances et les contacts peuvent également être réalisées grâce à ce logiciel, qui permet par ailleurs de savoir immédiatement si une réponse a été apportée à un courrier, et de la consulter. Les données sont sauvegardées de manière sécurisée à l'ALPI.

Dans le cadre de cette démarche, l'ALPI organise des réunions préparatoires pour étudier l'organisation interne et ensuite paramétrer le logiciel en fonction des fonctionnalités que les collectivités souhaitent utiliser. Elle forme ensuite le personnel à son utilisation.

Pour plus d'information :

guillaume.boulom@alpi40.fr

ASSISTANCE : UN NOUVEAU LOGICIEL POUR RÉPONDRE AU MIEUX AUX SOLLICITATIONS DES ADHÉRENTS

Dans le cadre de sa démarche qualité entreprise en 2010, l'ALPI met en place un nouveau logiciel d'assistance. L'objectif est d'accélérer le traitement des demandes des adhérents et d'y répondre au mieux. Lors d'une demande d'intervention, un mail sera envoyé à l'adhérent, pour lui préciser la prise en compte ainsi que l'évolution de son statut.

L'application gèrera les interventions sur site et les réparations en atelier. Les réclamations clients, les événements indésirables survenus lors d'une intervention et les incidents seront aussi recensés dans l'application. Les techniciens pourront saisir leurs comptes rendus d'interventions. Les interventions seront visualisables dans un portail web adhérents et un mail sera envoyé au demandeur lors de la clôture. La solution intègrera un historique recensant les interventions concernant chaque matériel.

Un portail web permettra aux adhérents de visualiser leurs demandes d'intervention. Il proposera aussi un historique et

3 QUESTIONS À YVES DAGUERRE, DGS de Lit-et-Mixe

Depuis quand utilisez-vous ce logiciel ?

Nous sommes en phase de déploiement depuis un mois environ. Il faut une certaine habitude pour le prendre en main, donc on y va progressivement. Actuellement, six agents de différents services s'en servent. A terme, ils seront huit. Le logiciel a été adapté à la façon dont on travaillait avant avec le papier, pour bouleverser au minimum le travail des agents qui ont leurs habitudes. Le facteur humain est délicat, il est donc important de bien le prendre en compte.

Quels avantages trouvez-vous à ce logiciel ?

D'un seul coup, on peut viser d'une manière facile l'ensemble des courriers avant qu'ils ne soient dans les parapheurs. Ce qui me paraît intéressant, c'est qu'un service peut traiter un courrier sans même l'avoir entre les mains. Ça fonctionne très bien entre les services. Je peux par exemple recevoir une facture des services techniques, la viser, et l'envoyer au service comptable, sans que le courrier papier n'ait été déplacé dans la mairie.

Comment souhaitez-vous l'utiliser à terme ?

D'après nos premières phases de tests, la recherche multicritères est intéressante. Ce logiciel est assez ergonomique et offre une multitude de possibilités. A nous de nous y adapter. Une fois la phase opérationnelle lancée, il permettra de faire disparaître les mains-courante des services. La phase de déploiement est assez satisfaisante. A terme, ce sera un très bel outil.

un moteur de recherche. Chaque adhérent pourra créer son intervention, la modifier ou la clôturer avec la saisie obligatoire d'un motif par le biais de ce portail.

En fonction de ses contrats, il aura accès à un certain nombre de choix de saisie (exemple : pour la prestation logiciel, il lui sera proposé le choix entre les différents logiciels pour lesquels il sera en contrat).

Ils auront la possibilité de voir tous leurs contrats ou prestations de service et de gérer (ajouter, modifier, supprimer) après validation de l'ALPI leur parc informatique sous contrat de maintenance.

Les adhérents pourront consulter le catalogue de services sur ce portail. Ils auront aussi la possibilité de souscrire à des services, de demander un complément d'informations ou un devis. De même, ils pourront poster une demande d'adhésion à tel ou tel service.

Des Faq y seront accessibles.

Pour plus d'information : jean-sebastien.bonin@alpi40.fr

LES SITES DE WP40 BIEN PLACÉS DANS LE DERNIER PALMARÈS DE L'AEC



BREVES

PAYS TARUSATE

Pour la première fois, Webpublic 40 a réalisé un portail communautaire, intégrant les sites de 16 des 18 communes de la Communauté de communes du Pays Tarusate (CCPT). Tout en respectant un environnement graphique homogène, chaque site dispose d'une charte personnalisée. Les communes administrent et élaborent leur contenu propre, avec l'appui logistique de la CCPT. La mutualisation des moyens permet de faciliter la gestion et les mises à jour. Enfin, des informations qui concernent l'ensemble des communes sont partagées sur tous les sites.

HONTANX EN LIGNE !

Le site de la commune d'Hontanx est le 63^{ème} à être réalisé par Webpublic40. Moyen de découvrir le village, son histoire et ses activités, www.hontanx.fr est aussi un outil au service des habitants pour les aider dans leur quotidien. Comme dans tous les sites réalisés par l'ALPI, on y retrouve le guide des droits et démarches.

Le dernier diagnostic de l'Aquitaine numérique, établi par Aquitaine Europe Communication permet une nouvelle fois de connaître les évolutions dans la pratique et les usages des internautes de la région. Dans les Landes, 68% des foyers sont connectés, dont 64 en haut débit. Sur les 331 communes, 90 ont un site internet. 20 des 25 intercommunalités en sont doté. 12 d'entre eux ont été réalisés par le service Webpublic40.

L'étude « La qualité du web intercommunal en Aquitaine ; synthèse des résultats et guide des bonnes pratiques », publié en septembre 2011 par l'AEC, salue le travail effectué par Webpublic. « Concernant le département des Landes et comme l'analyse des sites web de communes en 2010 l'avait déjà révélé, on constate, sur les sites web d'EPCI, une influence positive de WebPublic40, service proposé par l'ALPI. En effet, la moyenne de conformité des 12 sites accompagnés par WebPublic40 atteint 68% et engendre une augmentation du niveau de conformité du département de l'ordre de 9 points (de 53% pour les communes n'ayant pas fait appel aux services de WebPublic40 à 62% pour l'ensemble du département). »

L'AEC a établi 72 critères pour noter ces sites en fonction, notamment, de leurs visibilité, utilisabilité, technique, proximité, E-administration et les contacts et infos vers les autres sites.

Pour les intercommunalités de moins de 8 000 habitants, sur les 10 en tête au niveau de l'Aquitaine, Webpublic a réalisé 4 sites. Le taux de conformité atteint 77% pour la CC du Pays de Roquefort, 75 pour celle de Mugron, 74 pour celle de la Haute Landes et 65% pour le Gabardan.

Pour les communautés de communes de 8 000 à 16 000 habitants, trois sites réalisés par l'ALPI sont classés dans le top 10 : Cap de Gascogne avec 75%, Pays d'Orthe avec 74% et Montfort en Chalosse avec 68%.

Enfin, pour les intercommunalités de plus de 16 000 habitants, le Grand Dax arrive en tête de classement, avec 81%. Le Seignanx et le Pays Tarusate figurent également dans ce classement, avec respectivement 75 et 71%.

Pour en savoir plus, consultez ce diagnostic à partir du site de l'AEC :
www.aecom.org
Pour plus d'information :
www.webpublic40.org
ou denis.brevet@alpi40.fr

1^{ERE} RENCONTRE NATIONALE À BORDEAUX

Le 9 juin dernier était organisée à l'hôtel de région, à Bordeaux la première rencontre de l'association Déclic. Ce réseau d'échange d'information entre structures d'aide informatique départementales a été créé en 2005 suite à des échanges entre des représentants du Gers, des Pyrénées Atlantiques, et du Lot-et-Garonne. L'association, qui comptait sept membres fondateurs, regroupe aujourd'hui une quarantaine d'adhérents, qui représentent 27 structures publiques d'accompagnement des collectivités. La cinquantaine de participants à cette première rencontre, a pu débattre, lors de table ronde, de l'avenir de l'e-administration dans les petites collectivités, et des logiciels métier de demain. Enfin, lors d'ateliers, les membres de Déclic ont échangé directement sur les espaces de travail collaboratif, la CNIL ou encore le développement des sites internet des collectivités.



L'UTILITÉ DE DECLIC VUE PAR

Thierry Venin. Membre fondateur de Déclic. Directeur de l'Agence du Numérique 64.

Au commencement de Déclic, on s'est rendu compte que les éditeurs jouaient entre les différentes structurations des territoires et leur puissance financière, alors que nous, acheteurs publics, nous étions finalement sur une compétence très localisée, avec très peu d'échanges d'informations entre nous, ce qui fait que nous ne luttons pas à armes égales dans le processus d'achat avec les éditeurs. On s'était également dès l'origine posé la question des équilibres sur des enjeux informatiques entre l'Etat et les collectivités locales, où l'on assiste à énormément de transferts de charge non-dits. Par exemple, l'Etat se restructure sur son contrôle de légalité et finalement il en fait porter la charge aux collectivités locales puisqu'elles doivent faire l'effort de l'équipement logiciel alors qu'au départ, on ne peut pas dire ce que soit un besoin qu'elles ont exprimé. On s'était donc dit qu'il y avait peut-être à faire remonter aux élus locaux un certain nombre de préoccupations techniques de façon à ce que dans leurs discussions avec les services de l'Etat, ils soient un peu mieux armés, pour que les choses se passent le mieux à tous les niveaux. Le fait que l'on puisse partager entre techniciens ce genre de préoccupations, nourrir la réflexion de nos élus, nous est apparu précieux.

Frédéric Mandis. Président de Déclic. Responsable du Pôle Numérique. CDG 47

L'intérêt c'est que toutes les structures ne sont pas sur le même champ d'activité. La première des raisons de leur participation peut être de chercher des pistes de développement et d'aller recueillir auprès de structures qui sont plus avancées, des retours d'expérience qui leur permettront de gagner du temps. L'autre raison, c'est qu'on est amené à beaucoup doubler. On reproche aux collectivités parfois d'avoir chacune leur solution. Les économies d'échelle qu'on pourrait retirer d'une meilleure collaboration inter-structures pourraient nous permettre d'être plus cohérents vis-à-vis des adhérents et plus pertinent vis-à-vis du monde marchand. On compte sur cette journée pour initier de nouveaux échanges avec des agents spécialisés dans le domaine des finances, de la dématérialisation des actes. L'idée est de travailler entre nous dans une phase 1, et ensuite, aller voir les instances nationales, la DGCL, la DGME, la DG FIP, avec une position que l'on peut considérer comme étant le reflet d'une synthèse d'un nombre significatif d'instances, lesquelles représentent un nombre encore plus significatif de collectivités.

Emmanuel Vivé : Directeur de l'association pour le développement informatique des collectivités de l'Oise.

On a tous les mêmes objectifs, les mêmes clients : les collectivités locales, et les mêmes problématiques : les réformes, que l'on voit tous arriver. Ce que j'attends de Déclic, c'est de pouvoir échanger sur de la méthodologie. La CNIL, les sites internet, c'est des choses sur lesquelles je veux aller. Simplement, si je veux y aller tout seul, c'est six mois ou un an de travail, tandis qu'aujourd'hui, j'aurai peut-être la possibilité de gagner des mois de travail. En échange, à moi de savoir ce que je peux mettre à disposition de Déclic ou d'autres structures, pour aider à gagner du temps.



LA PLATEFORME OFFICIELLEMENT LANCÉE



Le 7 décembre, la solution d'archivage électronique Archiland, a été officiellement lancée. A Paris à la Maison de l'Aquitaine, mais aussi au siège de l'ALPI, à Mont-de-Marsan, une visioconférence de presse a été organisée. Françoise Banat-Berger, du Service Interministériel des Archives de France (SIAF) a présenté l'intérêt de cette démarche, unique en France. Outre des journalistes locaux et de la presse spécialisée dans les nouvelles technologies ou les collectivités locales, des représentants d'autres structures informatiques étaient présents et ont manifesté leur intérêt pour cette plateforme, qui grâce à l'utilisation de logiciels libres, pourra être reprise dans d'autres départements.

Le site internet www.archiland.org est désormais en ligne. Il présente à la fois le contexte du projet, ses objectifs en enjeux, les acteurs du projet, ses partenaires, et enfin les étapes et méthodes mises en œuvre.

Ce projet est mené en étroite collaboration entre l'ALPI, le Centre de Gestion des Landes et les Archives départementales. Il a bénéficié de financements publics de l'Europe (FEDER), de la Région Aquitaine et du Département des Landes.

Pour toute information : guillaume.boulom@alpi40.fr
www.archiland.org



Visioconférence de presse à Paris et Mont-de-Marsan

DE NOUVEAUX AMI

Trois nouveaux Ateliers Multiservices Informatique (AMI) ont ouvert leurs portes, à Amou, Castets et Dax.

Pour tout savoir sur les AMI et connaître les adresses et les horaires d'ouverture :

<http://www.alpi40.fr/article/archive/661/>